

Procès verbal du conseil municipal du Vendredi 4 Juillet 2025 à 20H30

Présents : Régine DOUSSIÈRE, Colette ROBERT, Alain AIGOUY, Claude NADAL, Eric PERSEGOL, Christophe BRUN, Roland FAGES, Nina COMBET, Daniel MICHELOU,

Absents : Jérôme LAURET ayant donné procuration à Eric PERSEGOL
Serge MIRMAN ayant donné procuration à Nina COMBET

Secrétaire de séance : Daniel MICHELOU

Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Daniel MICHELOU se propose pour être secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 26 mars 2025 :

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si le procès verbal du 26 Mars 2025 a été lu et s'il y a des interrogations, Elle demande de procéder au vote.

Le conseil municipal décide d'adopter le procès verbal du 26 Mars 2025 avec 10 voix pour et une abstention

Procès verbal du 28 Mai 2025

Madame le Maire souhaiterait apporter une modification au procès verbal, suite à l'intervention de Monsieur Lauret chez Mr et Mme Plagne concernant le bail emphytéotique, parce que cela aurait eu des conséquences sur leur décisions.

Monsieur Eric PERSEGOL rappelle que Madame le Maire nous avait dit que lors du dernier conseil municipal, que Mr et Mme Plagne avaient donné leur accord et nous a présenté le document pour qu'on le signe. Alors qu'ils ont confirmé à plusieurs personnes dont Christophe Brun qu'ils n'avaient jamais donné leur accord pour un bail sur 20 ans.

Madame le Maire : confirme qu'ils avaient donné leur accord et qu'ils devaient aller signer chez le notaire. À ce moment-là, Jérôme questionne : « mais est-ce que tu es sûre de ça ». Réponse : « on a parlé sur le prix qu'ils allaient toucher. Je leur ai parlé de comment ça allait se passer, de la DSP. On était prêts. Je lui ai dit, vous êtes d'accord. »

Monsieur Eric PERSEGOL demande à Madame le Maire pourquoi elle ne leur a pas proposé de rester comme avant, et de renouveler le bail, comme ça, par rapport à l'intérêt général de la commune, on sécurise.

Madame le MAIRE : « J'attends la réponse de l'avocat parce que c'était une des clauses de la DSP avec le bail emphytéotique.. Dès que j'aurai la réponse, on en parlera »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Tu as tout à fait le droit de le proposer. Voilà. C'est à l'assemblée délibérante de dire oui ou non. Je propose qu'on le repousse au vote du prochain conseil municipal »

Le conseil municipal après débat et vote décide à l'unanimité le report du vote du procès verbal du conseil municipal du 28 Mai 2025 à la prochaine réunion

Fermeture du camping et la DSP :

La réunion se poursuit par un débat concernant la fermeture du camping et la DSP.

Monsieur Eric PERSEGOL demande les raisons qui font qu'à l'heure actuelle le camping est fermé.

Madame le Maire nous explique : « le camping n'est pas aux normes électriques et il y a d'autres raisons et notamment la Cour des comptes . on ne pourra pas ouvrir le camping cette année parce que les travaux de sécurité n'ont pas été votés, Et que c'est le préfet qui l'a envoyé à la cour des comptes »,

Monsieur Eric PERSEGOL «C'était des préconisations de la Socotec et non une obligation. Et moi, je ne veux pas qu'il soit dit que c'est la faute du conseil municipal qui n'a pas validé le devis de 19 000 euros d'électricité si le camping n'est pas ouvert .»

Madame le Maire : « Après, là, c'est dans les mains du préfet, je n'ai pas de retour encore, donc je ne peux pas en parler plus. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « vu que les enveloppes ont été ouvertes pourquoi tu ne nous présentes pas les candidats au conseil municipal, comme ça doit se faire dans toute délégation de services publics. »

Madame le Maire : « Parce que pour l'instant, ce n'est pas finalisé. Une fois que tout est finalisé,c'est la Cour des comptes qui va ouvrir, il en reste deux en liste. Ils vont faire une proposition. Je le présente au conseil, le conseil vote. Si oui ou si non, point barre. Si c'est non, on ferme le dossier. Mais pour l'instant, je ne peux pas il faut que le dossier soit finalisé surtout et notamment le bail emphytéotique.. »

« je rappelle qu'il y a eu une délibération en 2023 pour commencer à travailler en 2024».

Monsieur Christophe Brun : « Non c'était en 2022, au mois de juillet. C'était entre la démission des élus et la réélection. C'est-à-dire que vous avez pris la délibération à 5 pour quelque chose qui engage la commune sur 20 ou 30 ans. »

Madame le Maire :« Ça, a été validé. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Ça a été validé par les 5. Mais celle-là est morte de sa belle-mort le 31 décembre 2022. On le sait tous d accord. »

Madame le Maire : « Oui,en tout cas, l'avocat sera en visio, Vous lui poserez les questions ».

Il est ensuite demandé à maintes reprises à **Madame le Maire** de bien vouloir :

- nous donner les noms du ou des personnes qui ont monté le premier dossier de la DSP. Nous parlons de la DSP qui est sur le site de la mairie énoncée clairement avec le procès verbal qui a été validé par le conseil municipal, le 26 août 2022 à 5, à 16 jours de l'élection partielle, donc dans une précipitation innommable.

- de nous donner la facture correspondante à cette prestation pour le prochain conseil municipal ou bien par l'un envoi d'un mail.

- Pourquoi avoir pris forcément une société ? Pourquoi avoir été aussi restrictif pour des gens qui avaient des compétences de trois ans dans l'hôtellerie et qui à fait ces choix là ? car cela limite les candidats.

Madame le Maire explique que c'est le trésor public qui nous a donné deux ans. Et qu'il ne voulait plus de la régie.

« nous avons commencé a travailler sur le dossier au moment où nous étions incomplet. Il y avait donc Alain. Il y avait Roger. Il devait y avoir Serge. J'y étais. Il y avait Cécile. On était seul. Il y avait eu des démissions.On a fait appel au département. C'est M. Fischer, comme tous les autres projets, qui a entamé ça. Après, ça a été Manon. On a par la suite monté une commission dont faisait partie Nina Combet. Ensuite on a cherché un cabinet d'avocats et on a fait passer tout le dossier au cabinet d'avocats. Et c'est lui seul qui ficellera au final la DSP »

Monsieur Eric PERSEGOL Rappelle : « Ils ont fait 5 ou 6 réunions avec le groupe de travail et Lozère Ingénierie était là, et que ça s'est arrêté du jour au lendemain, et ce qu'il avait le plus

surpris dans cette histoire-là, c'est que ça s'est fait à toute vitesse entre la démission des 4 derniers en 2022 et l'élection du 11 septembre 2022. Le conseil municipal qui a validé ça, c'était le 26 août 2022 à 5. »

Madame le Maire : « C'est le jeu. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Ça n'arrive pas par hasard. Et là, quand Manon, je lui ai demandé comment vous avez fait pour monter la DSP, Manon m'a dit mais nous, on n'a rien monté, le dossier était déjà ficelé. »

Madame le Maire : « Le prochain conseil, je demanderai à l'avocate qu'elle soit en visio et elle répondra »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Personnes dans le groupe de travail avaient les compétences pour monter une DSP et que chronologiquement, c'est impossible parce qu'ils n'étaient pas encore élu le 26 Août 2022. Cette DSP est sur le site de la mairie énoncée clairement avec le procès verbal du 26 août 2022. Point barre. Tout le monde peut le vérifier. C'est sur Internet. C'est noté noir sur blanc »

« Donc on n'a toujours pas la réponse de qui avait monté cette DSP. ça doit correspondre à une facture. »

Madame le Maire : « Oui, mais ils se sont mis. Après, ils ont envoyé la facture ».

Monsieur Eric PERSEGOL : « Qui a envoyé la facture ? »

Madame le Maire : « On va essayer de rechercher ça »

Monsieur Eric Persegol : « alors moi je viens à la mairie et on va essayer de retrouver sur cette première mouture la facture. »

Madame le Maire : « On le mettra sur la table. Et le jour où ça se votera, le cabinet d'avocats, la responsable, sera en visio. Vous lui poserez des questions. Mais bon, là pour l'instant, on est un peu en stand-by. Mais vous avez votre mot à dire là-dessus. Je vous ai toujours dit que ça serait oui-non s'il y a le plus de non que de oui. Après, à voir avec le trésor public pour les histoires de régie. Point »

Madame le Maire clos le débat sur la DSP

Il est ensuite demandé à Madame le Maire d'aborder le problème concernant la fermeture du camping.

Nous demandons confirmation concernant la fermeture de la Régie.

Madame le Maire : « Ils l'ont fermé l'année dernière. Tous les ans, on ferme la régie. »

Monsieur Christophe BRUN : « On pourrait très bien l'ouvrir demain. On pourrait prendre la décision aujourd'hui d'ouvrir demain la régie. Et d'après la sous-préfecture, c'est un faux problème. Remettre le camping en régie ne pose absolument aucun problème »

Madame le Maire nous rappelle qu'il y a un percepteur qui avait été nommé pour arrêter la régie lors d'une réunion du conseil municipal.

Nous rappelons également à Madame le Maire que les principaux problèmes concernant la régie sont survenus après la nomination de François comme régisseur Principal. Didier Persegol, élu démissionnaire, rappelle également les faits et confirme que c'est bien Madame le Maire qui a fait ce choix contre l'avis de la majorité des élus qui avait voté contre, et qu'à aucun moment le trésor public s'est permis de dire au secrétaire de mairie d'être régisseur.

Madame le Maire : « Ce n'était pas notre décision. C'était la décision du trésor public. »

Monsieur Christophe BRUN : « on fait comment ? C'est quand même un problème pour beaucoup d'entreprises, en fait, toutes les entreprises de la commune. Sur le rapport des

comptes que j'ai là, il précise bien que du coup, les recettes de fonctionnement sont revues fortement à la baisse, puisqu'ils estiment à au moins 50 000 euros le manque à gagner par la non-ouverture du camping. »

Madame le Maire : « Oui, et ils augmentent les impôts locaux. Mais pas que ça, c'est parce qu'on n'a pas payé les entreprises aussi. »

« Je suis très étonnée de ce que tu me dis, Christophe. Et franchement, je vais redemander un rendez-vous, parce que je n'ai pas eu de réponse »

« On va clôturer ça, et je remettrai un conseil que là dessus »

Monsieur Eric PERSEGOL réitère sa demande concernant la facture de la première DSP, et redemande à Madame le Maire de bien vouloir l'amener au prochain Conseil ou nous la communiquer par mail.

Madame le Maire : « La facture de quoi, la facture du cabinet d'avocat . »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Je demande la facture du montage de la première DSP, qui est clôturée, qui a été votée à un Conseil municipal le 26 août 2022, et qui est morte le 31 décembre 2022. Je voudrais juste voir la facture des gens qui ont fait cette DSP, s'il vous plaît. »

Madame le Maire : « On a dû déjà le voir. La facture du groupe de travail. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Pas du groupe de travail. C'est la facture des personnes qui ont monté la DSP en 2022. »

Madame le Maire : « d'accord »

Madame le Maire : « Bon, après, on reviendra sur la DSP, mais d'abord, je voulais prendre un rendez-vous avec M. le Préfet ».

Daniel MICHELOU « Non, mais c'est quand même dommage que tu te poses cette question le 4 juillet. Cette question tu aurais dû te la poser le mois d'avril. . Est-ce que ton intention première, c'est de vouloir ouvrir le camping ? Moi, j'ai des doutes, honnêtement. Ce que tu veux, c'est la DSP. Point à la ligne. »

Monsieur Christophe BRUN : « Régine, au mois de mars, on aurait pu dire pour cette année, la DSP, c'est mort. On reprend les discussions après la saison »

Madame le Maire : « On va clôturer ça, et je remettrai un conseil que là dessus »

Madame le Maire demande que l'on passe au vote des adjoints puisque une demande a été faite dans ce sens là,. Est ce que dans cette salle il y a des personnes qui se propose pour être 1er et 2ieme adjoint. »

Monsieur Eric PERSEGOL rappelle qu'il faut d'abord déterminer le nombre.

Madame le MAIRE : « Il n'y a pas un. Bon c'est pas la peine de voter. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Si, On vient de voter et il n'y a personne qui a levé la main. »

Monsieur Daniel MICHELOU : « **Résultat du vote. Pas de candidat** »

Madame le Maire : « je respecte votre décision. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Non, mais il faut quand même comprendre que nous, on n'est pas chauds pour faire adjoint, vu la situation actuelle. c'est qu'hier, on a été convoqués au tribunal correctionnel à Mende, et qu'on est déjà cités à comparaître pour prises illégales d'intérêt, et qu'heureusement qu'on n'était pas adjoints, parce que si on avait été adjoints, les responsabilités seraient encore bien pires. Je te le dis, parce qu'on y était hier, mais tu n'avais pas dû le calculer. Jusqu'aux élections du 22, c'est l'intégralité de ton conseil municipal qui est mis par un privé en correctionnel. Et il faut quand même comprendre, moi je tiens à préciser, qu'on ne risque pas de faire adjoint.

Tu le sais, mais tu ne l'évoques même pas. Tu as tout ton conseil municipal qui est en correctionnel par un privé qui est sur la commune et tu ne l'évoques même pas au conseil municipal »

Madame le Maire : « . J'ai acté, je n'ai fait aucun commentaire ».

Monsieur Eric PERSEGOL : « Tu ne fais pas de commentaire là-dessus. Tu es maire de la commune, tu n'en parles pas au conseil municipal. Et tout le conseil municipal est traîné en correctionnel, sans sommation, pour prise illégale d'intérêt dans la commune »

Madame le Maire : « . Ce n'est pas moi qui vous ai traîné. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Ce n'est pas toi qui nous traîne, mais c'est toi le maire, et c'est tout le conseil municipal. C'est quand même hallucinant qu'un seul mot ne soit pas prononcé, ne serait-ce qu'un mot de soutien, ce qui apparemment n'est pas le cas. »

Madame Nina COMBET : « Mais à la base, tu étais censé venir témoigner en citation directe ». C'est mentionné que la maire est censée venir. C'est toujours le cas ? »

Madame le Maire : « Oui pour aller plaider. »

Madame Nina COMBET : « Du coup, hier, tu n'es pas venue parce que tu savais que c'était reporté ? »

Madame le Maire : « non, je ne suis pas venue parce que je n'ai pas pu venir, et puis c'est tout. Et on sera nombreux, voilà. de toute façon. On m'a demandé de rester à côté de ça pour l'instant. C'est l'avocate de la mairie. »

Monsieur Daniel MICHELOU : « Il y a deux avocats qui gèrent la commune. Celui de la DSP et celui de la mairie. Ce n'est pas le maire, ce n'est pas les adjoints qui gère la mairie. ».

Madame le Maire : « j'ai pris un avocat . Pour le mur de soutènement, pour plein de choses. C'est mon droit. Il y avait quand même des arrêtés de périls, l'impossibilité de faire les travaux. Il y a un moment où je ne peux pas jouer avec ça non plus. Que ce soit très clair quand même»

Monsieur Eric PERSEGOL :: « Il faut faire attention à ce que tu dis, parce qu'il y a deux choses qui sont fausses. Parce qu'un arrêté de péril, il n'y en a jamais eu sur le mur. Ce n'est pas possible. On ne s'est jamais opposé au début des travaux, c'est faux. On s'est opposé aux subventions parce que tu nous présentais trois murs ou deux murs à chaque fois. Et la première fois que tu nous as présenté un seul mur, ça, c'était le 15 décembre, et on a voté comme un seul homme.

Et on s'était engagé avec monsieur le sous-préfet de l'époque, monsieur Ursulé, après la visite au château, que de toute façon, il n'y avait pas de solution et qu'on allait le voter. Mais à ce moment-là, pourquoi avoir présenté d'autres murs qui ne présentaient pas de problème de sécurité en même temps, alors qu'on en revient au début de la discussion, et que tu nous disais, mais ce n'est pas de moi, c'est le préfet. C'est le préfet qui l'a dit.

Mais on est exactement sur la même histoire, parce que c'était budget pas validé par le conseil municipal, cours des comptes, validation par le préfet, et boum, comme tu avais fait passer les

trois murs, évidemment, les trois murs nous arrivaient dessus. »

Madame le Maire : « Je n'ai jamais fait passer les trois murs ».

Monsieur Eric PERSEGOL : « Et si tu as fait passer les trois murs et deux murs. »

Madame le Maire : « On a fait passer les trois murs, on l'a inscrit comme ça, mais il y avait trois entreprises, il n'a jamais été question que les trois murs soient un gros truc ensemble. Une première fois, on nous a demandé pour les subventions de mettre les trois murs, et après on nous a dit, pour les subventions, alors ça c'est vrai, il faut les séparer, donc on les a séparés, mais il n'y avait pas une volonté ».

Monsieur Eric PERSEGOL : « S'il y avait vraiment un problème de péril, de dangerosité, sur ce mur-là, qui avait été mis en sécurité, six jours après, c'est-à-dire la première des choses, c'est le 3 janvier, six jours après, le 9 janvier, le mur est mis en sécurité. Là, tu fais ton boulot extrêmement bien, il n'y a aucun souci avec ça. Mais à partir du moment où le mur était mis en sécurité, on pouvait convenir du fait que la sécurité était assurée. Mais à ce moment-là, quand on a été pour voter les travaux du mur, pourquoi vouloir faire passer trois murs ? On aurait fait passer qu'un, on le voté comme un seul homme et on a avancé »

Madame le Maire : « Il y a eu effectivement ce que tu dis, qu'il y a un moment, j'ai reçu un courrier du préfet, me demandant de faire étayer une deuxième fois avec 10 000 euros sur les frais de la commune. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Ça c'était suite à la visite de l'architecte ? »

Madame le Maire : « Non, ça n'avait rien à voir. Et qu'il me disait qu'à partir du moment où ça avait été étayé, il n'y avait plus de péril. Et là je me dis, mais c'est quoi ce truc ? Donc il y a quand même eu, je l'ai envoyé à madame Allégret, qui a écrit une lettre au préfet et c'est là que, voilà, il y a eu ça. L'arrêté de péril, il n'a jamais été levé, sauf avec les travaux. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Il n'a pas pu être levé, il n'a jamais existé. C'est un arrêté de mise en sécurité. Ce sont deux choses extrêmement différentes et ça ne peut concerner que des bâtiments ou des immeubles. Ça s'appelle un mur »

Madame le Maire : « La citadelle, c'est un arrêté de péril. »

Monsieur Eric PERSEGOL : »La citadelle, c'est autre chose. Pour en finir sur la citadelle, puisque tout à l'heure tu m'as interpellé, sur la mise à télé-recours, c'est sur la forme qu'on n'est pas bon. Parce que moi juridiquement, je ne suis pas très bon sur la forme. Donc il aurait fallu reprendre un avocat de plus pour arriver au terme du truc. Donc je préférais, m'en désistais, ce qui a coûté pas grand chose. Ça m'a coûté 1 000 euros. Mais c'est sur la forme. »

Madame le Maire clos le débat

Madame le Maire va faire un compte rendu lundi à la sous-préfecture qui nous donnera les directives.

Madame le Maire : «il faudrait, si vous êtes d'accord, qu'on crée un emploi à temps non permanent et non complet d'un agent pour les poubelles du village le samedi et dimanche et pour les toilettes. Donc il y a M. Gabriel, qui serait d'accord pour le faire, qui est au Manoir. ils ont vu ça avec Cédric. Est-ce que vous seriez d'accord ?

Monsieur Claude NADAL : « j'ai entendu parler de Maxence, qui est là et qui a déposé sa demande. Donc il n'est pas tout seul. »

Madame le Maire : « Je ne savais pas du tout que tu étais d'accord »

Monsieur Christophe BRUN : « Est-ce qu'on est obligés de préciser que c'est le week-end ? Parce qu'imaginer, le 14 juillet ou le 15 août, Cédric ne va pas venir travailler. Je ne sais plus comment ça tombe, mais il va peut-être faire le pont. »

Monsieur Claude NADAL : « Est-ce que le lundi avec le marché... »

Madame le Maire : « Cédric l'a pris, le marché. Il décale ses horaires d'été. Et du coup, il dit qu'il peut recevoir les gens le matin. Ça sera sur son poste de travail »

Monsieur Claude NADAL : « On ne pourrait pas faire 21 heures. C'est une proposition. Ça fait un mi-temps. »

Madame le Maire : « Un mi-temps avec les finances en ce moment, ce n'est pas sûr que le centre de gestion l'accorde. Pour cette année, ça ne veut pas dire qu'on ne puisse pas le voir autrement. Cette année, je trouve qu'un mi-temps, ça ferait peut-être beaucoup. Ça fait un contrat de 56 heures.. »

Monsieur Christophe BRUN : Rappelle à Madame le Maire le mail qui lui a envoyé concernant l'état désastreux des toilettes publiques. Qu'on est une commune touristique, qu'on est une petite cité de caractère et on n'est pas capable d'entretenir les toilettes entre le week-end de l'ascension et le week-end à pentecôte .

Madame le Maire : « Il est revenu. Le lendemain, le matin. Jeudi matin ».

Monsieur Christophe BRUN : « C'est le genre de chose qui s'anticipe »

Monsieur Eric PERSEGOL : « C'est un manque d'entretien. »

Madame le Maire : « Voilà. On a un employé municipal qui ne travaille pas le week-end. »

Monsieur Christophe BRUN : « Mais du coup, il faut l'anticiper, ça. C'est pour ça qu'on ouvre un poste. Mais on ouvre pas un poste le 4 juillet »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Il faut que sur les termes du contrat de travail, il soit le plus souple possible. »

Madame le Maire : « Eh bien, on parle en heure, on ne parle pas en jour. Mais c'est clair que la personne qu'on embauche, il faut automatiquement qu'elle travaille le week-end. Bon, il faut le voter, non ? C'est bon ? Est-ce qu'il y a des en contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? C'est acté. »

voté à l'unanime par 11 voix

Madame Le Maire et Monsieur Claude NADAL recevront les deux candidats pour un entretien d'embauche

Madame le Maire : « Eil faut procéder à l'examen du projet d'allotissement. Donc il y a eu, mais c'est de la part de la Safer, une erreur. Il y a deux personnes, M. Clergeau Sebastien et M. Nantes-François, qui sont sortis des listes qui n'ont donc pas payé leur terrain . C'est arrivé à Échéance il y a quelques temps déjà. »

la Secrétaire de Mairie nous informe qu'il faut impérativement prendre une délibération pour qu'ils soient dans les clous. Ça aurait dû être prolongé ces deux, trois dernières années. Et bon, ils sont sortis, ils sont même archivés. Donc, en fait, la SAFER avait plus notion que les bails

n'avaient pas été reconduits. Voilà, donc maintenant... Il faut revoter ces bails. C'est une délibération pour renouveler... Pour remettre le bail en route et du coup de réapparaître sur les listes. »

Madame le Maire : « La délibération, C'est pour autoriser à renouveler le bail. Les mêmes bases avec une augmentation Il passe à 11,12 euros l'hectare.
il faut le voter. Qui est contre ? Est-ce qu'il y a des objections ? »

ALLOTISSEMENT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE ;
SECTION DE RIEISSE - CLERGEAU SEBASTIEN
SECTION DE ROUVERET ET MONTIGNAC - MANTES FRANCOIS

11 VOIX POUR VOTE A L'UNANIMITE ;
Tout est voté à l'unanimité.

Madame le Maire : Nous informe qu'elle à loué le gîte qu'on appelle le gîte de « Marie Claire » à Mr Cheminat pour y mettre ses saisonniers et le gîte en bas « d'Hermann », dont la salle de bain est toujours pas refaite, je l'ai loué pour 3 mois, je crois jusqu'à fin octobre, pour que M. Lebaupain puisse stocker des meubles pour la somme de 500 euros pour les 3 mois.

Madame Nina COMBET : « Non, mais c'est surtout que proportionnellement au protocole d'occupation temporaire, c'est ridicule, la location. Tu vois de quoi je parle ? »

Madame le Maire : « Mais c'est pas mieux, de toute façon, on le loue pas. Il fait pas un restaurant. »

Madame Nina COMBET : « Mais eux non plus, ils le louaient pas, c'était un endroit pour mettre les échafaudages ».

Monsieur Eric PERSEGOL : « c'est toi qui l'as signé ».

Madame le Maire : « J'ai dit, c'est pas à moi d'en répondre. »

Monsieur Eric Persegol : « Ah, c'est pas à toi d'en répondre. Qui c'est qui va en répondre, alors, si c'est pas toi ? C'est toi qui l'as signé Le protocole et l'avenant, c'est toi qui l'as signé. »

Madame le Maire : « Vous parlez du bail des gîtes »

Madame Nina COMBET : « non du protocole d'occupation temporaire, ça concerne pas les gîtes, ça. »

Madame le Maire : « J'ai signé un bail, voilà, sur un gîte qu'on peut pas louer, qui est libre depuis... Par rapport au truc d'occupation, voilà. Tu voulais qu'on fasse au prorata »...

Madame Nina COMBET : « Bah non, je veux rien, c'est juste que je suis étonnée de voir qu'on met 500 euros à un gîte pour 3 mois et Le protocole d'occupation temporaire. on est sur quoi, 8000 euros ? »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Non on est à 1000 euros par jour. Pour l'indemnité d'attente, 1000 euros par jour, plus TVA, 8400. Et après, on est à plus de 4000 euros pour une partie des loyers et un morceau de TVA. Donc on est à 12 000 euros sur un établissement fermé que tu as signé. Donc normalement, quand même, tu es au courant. »

Madame le Maire : « Il a été validé par le le service de l'égalité ».

Monsieur Eric PERSEGOL : « L'égalité, oui. Mais par contre, le conseil municipal, on l'a découvert au vote du budget. Et là, 500 euros pour 3 mois, Nina a raison. Et 12 000 euros... Pour 3 semaines. C'est affolant. »

Monsieur Alain AIGOUY « En plus, on ne nous a pas demandé notre avis. C'est quand même grave. . C'est le conseil municipal. Tu ne dois pas prendre ces décisions . »

Madame le Maire : « C'est dans le cadre de mes délégations. Depuis combien de temps il n'y a rien qui se passe dans ce gîte ?. Autant qu'il serve à quelque chose ».

Monsieur Christophe BRUN : « J'ai quelque chose à te demander à la page 4 en dépenses de fonctionnement. Un des paragraphes, la Chambre relève au sein de ce chapitre que des crédits sur les articles. C'est sur la partie 2025, depuis le 1er janvier. »

Madame le Maire : « Tant que ce n'est pas validé par le préfet, on ne peut pas l'aborder. C'est le préfet qui va le valider. »

Madame Nina COMBET : « Mais c'est public, On peut en discuter. »

Madame le Maire : « C'est le préfet qui a le dernier mot. La Chambre... Et je leur ai demandé. Ils m'ont dit, vous êtes tenu de l'afficher. Vous attendez la validation. Tant que le préfet ne l'a pas validé, on ne peut pas en parler en conseil . »

Monsieur Christoph BRUN : « On peut juste te poser une question. Après, si tu ne veux pas répondre, tu ne réponds pas. La Chambre régionale des comptes dit que sur les articles de rémunération d'intermédiaires et honoraires et à des tiers, donc c'est deux lignes distinctes du budget de fonctionnement, enfin là, du coup, ça sera sur le côté administratif, ont d'ores et déjà été consommés à hauteur respectivement de 17 000 euros pour la partie rémunération d'intermédiaires et honoraires, et 11 758.

Ces dépenses se sont prises en charge par la collectivité dès lors que l'ordonnateur a délégué pour les engager, et qu'elle relève de la compétence à la collectivité. Donc c'est juste pour avoir une information. Qu'est-ce que c'est ces 17 000 euros ? C'est 11 000 euros à des tiers.

Je ne sais pas. Peut-être que les 17 000 euros, je pose la question à la secrétaire de la mairie. Peut-être que c'est la part du centre de gestion. »

La secrétaire de Mairie : « Je n'ai pas la réponse, effectivement. Je me suis posé la question, ».

Monsieur Christophe BRUN : « Moi, j'aimerais bien avoir la réponse. Parce que là, c'est des dépenses qui sont déjà engagées sur l'exercice avec des recettes qui sont bien moindres. Donc là, la Chambre des comptes décode le signe parfaitement. Mais du coup, en fait, c'est une ligne. On ne sait pas ce qu'il y a dedans. Je pose la question. On peut y répondre ; Il n'y a rien de secret dedans. En plus, c'est de l'argent qui a été dépensé »

Madame le Maire « . Moi, quand ils m'ont appelé pour me faire le compte-rendu en mairie. La seule chose que vous faites pour l'instant, vous l'affichez. Ça passe au journal officiel. Mais au dernier recours, c'est le préfet qui valide ou qui changera des trucs. C'est le Préfet, ça a été très clair, je ne peux pas aller plus loin, »

Monsieur Eric PERSEGOL : ». Juste, au dernier conseil municipal, on avait évoqué le problème récurrent du parking du bas et de l'échange entre le golf et le parking du bas. »

Madame le Maire « Tu y as été, tu m'as appelé, tu as fait avancer les choses. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « J'ai écrit au notaire, qui a eu la gentillesse de me répondre, j'ai fait passer le message. »

Madame le Maire : « Oui, tu m'as envoyé un mail aussi. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Donc j'ai fait ce que j'avais dit que je ferais. Ce que préconise le notaire est relativement simple. Donc il faut trouver quelqu'un qui soit agréé en expertise foncière et qui fasse une expertise du mini-golf et du parking du bas.

Si l'expertise au niveau des montages était approchante, ça serait formidable. Eux feront la même chose de leur côté. Je m'étais permis de rajouter qu'en Lozère, il n'y en avait que trois et qu'il n'y en avait qu'un qu'on connaissait, puisque je l'avais reçu pour ce fameux mur avec Cécile, M. Fage, qui est agréé pour ça. Et donc je pense que vous les avez contactés. J'aimerais savoir où ça en est. »

Madame le Maire : « Pour l'instant, non, je ne les ai pas contactés parce que j'ai bien entendu ton truc et je comptais le faire le 16 septembre, pour tout te dire.. M. Fage, je ne sais pas s'il peut faire un prix. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « M. Fage, il est agréé en Lozère, il ne sont que trois. Mais c'est ce que je vous ai marqué, noir sur blanc, dans le mail que j'ai envoyé. Il y a combien de temps déjà, le mail ? Trois semaines, un mois ? . Mais vous ne vous êtes pas occupé de ça ? »

Madame le Maire : « Non, je ne l'ai pas fait là tout de suite. Il faut le rapport de la Cour des comptes pour avoir les crédits autorisés, »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Là, on en était juste à faire descendre un géomètre de Mende, qui vienne faire une expertise à peu près équilibrée des deux côtés, pour permettre de faire avancer le dossier. Ça n'a absolument rien à voir avec le rapport de la Cour des comptes ».

Madame le Maire : « Pour le payé , ? »,

Monsieur Eric PERSEGOL : « Je pense que c'est quelque chose d'extrêmement important, que cette histoire traîne depuis plus de 40 ans, et que j'ai un peu de mal à comprendre avec la légèreté avec laquelle c'est pris ».

Madame le Maire : « Mais tu rigoles si tu savais le temps Si tu savais combien de temps qu'on y a passé avec les notaires et tout, sur ce truc-là,. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Je ne rigole pas du tout. C'est incroyable. Ça ne me fait pas rire . Mais le problème, c'est que tu nous demandes de nous en occuper, on fait le boulot, on te renvoie le dossier. Un mois et demi après, vous n'avez même pas passé un coup de fil à Fage. C'est hallucinant. »

Madame le Maire : « Le dernier qui avait vu le notaire, il avait dit que dans deux jours, c'est signé. C'est Roger et Cécile qui l'avait dit. Après, on a eu plusieurs versions, c'est vrai. Je l'ai lu et j'ai trouvé que ça avait été rapide et tout.. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Admettons qu'aujourd'hui, demain matin, le parking, tu vas apprendre par la bande, il n'y a pas de droit de de préemption sur Azureva. Azureva est vendue. Il se passe quoi ? Le parking part avec. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Non, mais c'est d'une importance cruciale pour le village. Parce que si, en plus d'avoir perdu le camping, on perd le parking, ça devient hallucinant. Mais je ne comprends pas que sur des sujets d'une aussi grande importance, ce soit pris de cette manière-là. Après, il est extrêmement simple de passer un coup de fil à M. Page et de lui demander de descendre. »

Madame le Maire : « Il ne faut pas faire venir quelqu'un que vous ne pourrez pas payer tout de suite. Ça va se faire dès qu'on peut. C'est un dossier qui est resté clos pendant 40 ans. On est parti là-dessus et je peux te dire qu'on a bougé plein de choses. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « . On en est exactement au même point. »

Madame le maire : « Dès que c'est validé le budget, je fais venir le mec et je pourrai payer ».

Monsieur Eric PERSEGOL : « Oui, c'est ça. Moi, ce n'est pas du tout... Je ne vais pas l'avaler. Tu racontes ce que tu veux, ce n'est pas grave. »

Madame le Maire : « Toi aussi, tu racontes ce que tu veux ».

Il est ensuite demandé à Madame le Maire si les démarches avaient été faites concernant la parcelle où il y a les toilettes publiques car on avait évoqué, lors du conseil municipal du 28 Mai, le fait de faire une division parcellaire et tout le monde était d'accord. Tu nous avais dit que la vente devait se faire sous 10 jours.

Madame le Maire nous informe que le terrain a été vendu vendredi dernier, et que rien n'avait été fait, mais que la personne qui achetait s'engageait à refaire le mur, à déplacer le mur, et qu'il laissait le droit de passage.

Nous lui rappelons que le WC communal de 30 000€ est de fait la propriété de Mr David Montialoux car il a acheté le terrain.

Nous lui faisons part de notre incompréhension car elle n'a pas fait d'opposition à la vente, et que quand on est dans la situation où on était, c'est-à-dire un WC de plus de 30 000 euros sur un espace privé, on fait un droit de préemption, on fait une division parcellaire, et on bloque le dossier pour récupérer le WC.

Nous lui rappelons qu'elle nous a soulevé le problème au dernier conseil municipal, le 28 mai, et que de fait elle avait largement le temps d'intervenir avant que la vente ait lieu. Et qu'il faut impérativement trouver une solution avec Monsieur David Montialoux pour récupérer ces toilettes. On avait également évoqué le fait de faire une division parcellaire. Opération relativement simple, il suffit de faire venir un géomètre.»

Madame le Maire nous informe que « David lui a dit qu'il prenait à sa charge le mec qui va venir métrer »

Monsieur Roland FAGES : « Mais qui va venir métrer ? tu viens juste de dire que maintenant, David prenait le géomètre à sa charge »

Madame le Maire : « Il m'a dit, s'il faut faire le métre, on va faire le métre. Et je peux, moi, le prendre à ma charge. C'est tout ce qu'il m'a dit. »

Monsieur Roland FAGES : « Alors, ça veut dire que tu as réglé le problème. »

Madame le Maire : « C'est lui qui l'a proposé.. Je n'ai pas réglé ça, ».

Habitant de la commune : (Après l'accord de Madame le Maire pour prendre la parole)
«demande à Madame le Maire : comment cela se fait qu'elle ne soit pas au courant de la vente alors qu'elle a tout fait pour ce soit David Montialoux qui achète..

Madame le Maire : « Je ne savais pas le jour de la vente. ; Donc le fait que ça se signe vendredi. Mais je sais que c'était en pourparler entre les deux »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Au début du dernier conseil, on te dit qu'il faut vraiment faire quelque chose. Tu laisses faire la vente. Tu as décidé de laisser partir les toilettes chez un privé. Quel que soit le privé, ça n'a aucune importance. Mais c'est sciemment que tu n'es pas intervenu. »

Madame Nina COMBET : « C'est vrai que ce qu'on se disait avec Claude, c'est que ce n'est pas la première fois. Le projet de dés-imperméabilisation du parking du bas. Du coup, le parking du bas, il n'y a toujours pas eu d'échanges. . Et tu t'étonnais du fait qu'on s'oppose du fait d'investir 500 000 euros sur un terrain qui ne nous appartenait pas. »

Madame le Maire : « s Il y avait les parkings du haut , quand même. »

Madame Nina COMBET : « C'est comme les murs. Il y avait trois murs. »

Madame le Maire : « bon on va arrêter la séance »

Monsieur Christophe BRUN : «J'aurais une suggestion à en faire.

En fait, par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure sur la suite du conseil du 4 octobre, que tu t'étais engagé à mettre au prochain conseil une délibération pour voter pour ou contre la prolongation de la démarche de la DSP et que tu n'as pas fait. Et qu'aujourd'hui, on est le 4 juillet et que le camping est fermé et qu'on voit bien que ça va rester fermé un moment. Donc, pour l'année, avec toutes les pertes que ça occasionne et pour la commune et pour les entreprises, le code général des collectivités territoriales autorise les conseillers municipaux lors d'un conseil municipal, même si ce n'est pas à l'ordre du jour, à décerner, entre guillemets, c'est pas un prix, mais un blâme au maire.

Donc, moi, je fais cette proposition. En fait, ça remontera au préfet. Il n'y a pas de... de... comment dire... de conséquences pénales ou autres, mais c'est juste pour montrer notre désapprobation sur un sujet, mais on pourra en trouver d'autres. On en a évoqué d'autres ce soir. »

Donc, moi, je fais cette proposition de mettre un blâme Madame le maire que je soumetts au vote.

Qui est pour? Donc j' ai 10 voix pour. 1 Abstention

mais c'est une procédure tout à fait légale, très rare, mais tout à fait légale. Comme on est dans une situation très rare, où avec trois budgets non votés, trois comptes administratifs non votés, et tout un tas d'autres problèmes à côté, et que tu restes vissé sur ton siège, et que tu as dit que tu resterais jusqu'au bout, et bien nous on est là jusqu'au bout aussi. Donc pour ce soir, voilà. »

Madame le Maire « C'est parfait, »

Monsieur Roland FAGES demande à Madame le Maire en tant que nouveau conseiller, de bien vouloir remettre son écharpe sur la table pour redemander son élection aujourd'hui, car depuis le début de ton mandat, il y a eu plusieurs élections, et à ce jour il n'y a que trois personnes qui ont voté pour toi ».

Madame le Maire : «Mais non, certainement pas, j'ai été élu à l'unanimité, Mais on n'a pas re-voté, on vote une fois pour un maire. Donc il n'y a pas eu d'autres élections. »

Monsieur Roland FAGES : « tu as des intérêts privés ? ».

Madame le Maire : « Quand on dit que j'ai des intérêts, il faut le prouver avant de le dire. Parce qu'il ne s'agit pas de dire. Parce qu'il y a beaucoup de choses qui se disent qui ne sont pas vraies. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « C'est marqué où, ça ? »

Madame le Maire : « Sur un mémoire, et ça été envoyé au tribunal. Mais bon, on va s ' arrêter là »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Sur un mémoire, et ça a été envoyé au tribunal ? »

Madame le Maire « Non, ça a été envoyé au tribunal administratif. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Tu peux préciser ? J'ai du mal à suivre. »

Madame le Maire : « T'as lu le mémoire ? »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Le mémoire de, ah mais ça c'est l'avocat ».

Madame le Maire : « Ah oui, ça a été retenu quand même. »

Monsieur Eric PERSEGOL : « Il est rare que quand tu a un avocat, il aille contre toi. C'est pas fréquent. La différence qu'il y a, c'est que là, c'est pas toi qui payes l'avocat. C'est la commune. »

Monsieur Roland FAGES « De toute façon, le principal projet, c'est de laisser ce qui marche fonctionner. Ça fait quand même partie de la logique et quand on ferme la barrière du camping »

Madame le Maire : « C'est qui qui l'a fermé ? »

Monsieur Eric PERSEGOL « Qui c'est qui a fermé la barrière du camping ? Si c'est pas toi, qui c'est ? »

Madame le Maire « Non, c'est fermé symboliquement. »

Monsieur Eric PERSEGOL « On est le 4 juillet, c'est fermé là. C'est pas symbolique. Et tout le monde dans la salle n'est pas à la retraite. Et il y a des jeunes qui ont besoin de ça »...

Madame le Maire « Je suis consciente de ça. »

Monsieur Eric PERSEGOL « Mais si t'es consciente de ça, comment tu fais pour laisser ce camping fermer ? Tu ne me réponds pas ? Tu n'as aucune réponse ? »

Madame le Maire : « bon la séance est close : »

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR MADAME LE MAIRE

